

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 343 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre : NB3124

Nom & Prénom : ARIFF MOHAMED

Date de naissance : 01/01/1940

Adresse : 157, Rue HIMASAS - HAY ERA AHA - Casablanca

Tél. : 06 63 25 46 31 Total des frais engagés : 5856,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 13/03/2023

Nom et prénom du malade : ARIFF MOHAMED Age : 01/01/40

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 15/03/2023

Signature de l'adhérent(e) : ARIFF MOHAMED





## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13.03.2023		C 3	3.000DH	 Dr. Abdellah El Moutmen Professionnel de Santé 16, Boulevard Hassan II Casablanca Tél: 05 22 99 00 15

INR:092001692

## ~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE L'AEROPORT 12, BIS Bd. di Abd-el-Kader Beausoleil - Casablanca Tél: 332 399	13/3/2023	656,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
 <b>ABDOUNZ</b> <b>OPTIQUE</b> <b>40, Rue ABDI Ben Abdellah</b> <b>40, Rue ABDI Ben Abdellah</b> <b>CASABLANCA - Tel. 27.72.00</b>	13/03/23					4900,00

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

# الأستاذة لعويسى

اختصاصية

في أمراض وجراحة العين

أستاذة جامعية بكلية الطب والصيدلة بال

ملحقة سابقاً بالمستشفى الجامعي ببنان (فرنسا)

جراحة الساد (الجلالة) بالأمواج فوق الصوتية

تخطيط الشبكية الوعائي

جراحة تصحيح البصر بالليزر

جراحة الحول

13-3-023

ARIF - 7 Lemet

$41,000 \times 16 = 656,00$

Signature

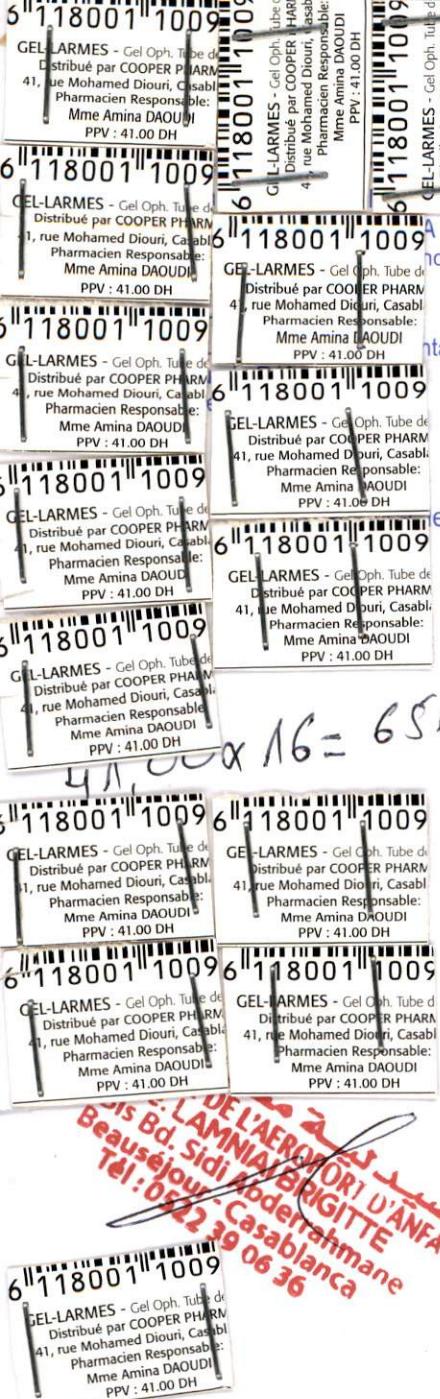
gel larmes

algia x 31 x 8 m

Dr. LAOUSSI Nadia  
Professeur en ophtalmologie  
76, Boulevard Abdelloumen  
Res Koutoubia Casablanca  
Tel: 0522 390636

76, Bd. Abdelmoumen - Résidence Koutoubia, 1er Etage - Casablanca

Tél.: 05 22 99 46 00 - 05 22 99 00 15



نظارات أبو العز

OPTIQUE ABOULIZ

OPTICIEN AGREE

40, Rue Allal Ben Abdellah  
CASABLANCA - Tél. : 05 22 27 72 00  
R.C. : 111424 - Patente : 33100505  
I. F. N° : 812057

Casablanca, le

13/03/23

M. R. AZIF  
Mohamed

FACTURE N°

Ordonnance de Mr. le Docteur

N.

LAOUISSI

N° de nomenclature correspondants  
à la prescription médicale

	V.L.	V.P.	D.F.
O.D.	1	1	431
O.G.			431

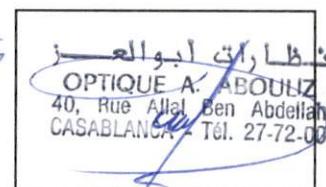
Prescription { O.D. = AXE 105 CYL -1,00 SPH +0,75 ADD +3,00  
O.G. = AXE 20 CYL -0,75 SPH -0,50 ADD +3,00

FOURNITURES :

	P.U.	P.T.
1 Montures		700,00
2 Verres V.L. PROGRESSIFS TRANSITION GRIS	2/00,00	4200,00
Verres V.P. 1,6 LIBERTY ANTI-REFLETS		
H.T.		
T.V.A. 20% Soit		
	T.T.C.	
	Total (en DH)	4900,00

Arrêtée la présente Facture à la somme de

mille neuf Cent dinars



# Professeur N. LAOUISSI

Spécialiste en Ophtalmologie  
Maladies et Chirurgie des Yeux  
Ex Professeur à la Faculté des Médecine  
et de Pharmacie de CASABLANCA  
EX Attachée au CHU de Nantes (France)  
Microchirurgie de l'Oeil  
Strabisme - Phacoemulsification  
Angiographie - Laser - Lentilles de contact  
Chirurgie Réfractive  
Agrée en Médecine Aero spaciele

# الأستاذة لعويسى - ن

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

أستاذة جامعية بكلية الطب و الصيدلة بالدار البيضاء

ملحقة سابقا بالمستشفى الجامعي بانت (فرنسا)

جراحة الساد (الجلالة) بالأمواج فوق الصوتية

تخطيط الشبكية الوعائي

جراحة تصحيح البصر بالليزر

جراحة الحول

Casablanca, le :

13-3-023

ARIF Nasser

les verres propres  
meures

VY 09 1 (105 -1) +075

OD (20 - 075)  
-050

VL/ODG 3

Dr. LAOUISSI  
Professeur en Ophtalmologie  
76, Boulevard Abdellah Ben Abdallah  
Résidence Koutoubia Casablanca  
Tél. 05 22 99 46 00 / 05 22 99 00

76, Bd. Abdellah Ben Abdallah - Résidence Koutoubia, 1er Etage - Casablanca

Tél.: 05 22 99 46 00 - 05 22 99 00 15

نظارات لعويسى  
OPTIQUE A  
40, RUE AHMED BEN ABDALLAH  
CASABLANCA - Tél. 22 72 50

Le 13.3.023

## DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE (✓)

(A adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

A remplir par le praticien

Je soussigné:

Dr LAOUSSI  
Professeur en ophtalmologie  
76, Boulevard Abdelmoumen  
Res Koutoubia Casablanca  
tel: 05 22 99 46 30 / 05 22 99 00 15

Certifie que Mlle, Mme, M : ..... ARIFF Mohamed

Présente

un syndrome de

Nécessitant un traitement d'une durée de:

une

Dont ci-joint l'ordonnance:

(A défaut noter le traitement prescrit).....

(✓) : Valable 3 mois

Contact: 05-22-22-78-14 Fax 05-22-22-78-18